

Le Cateau



Conseil municipal

& vous

Principales délibérations de la séance du 12 octobre 2016

Présents : Charles BLANGIS, Jean-Paul BURLION, Françoise CAMPIN, Cyril CHAPEL, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Aline GAUDET, Brigitte GRENIER, Carole HIBOUX, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Angélique PLAQUIN, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Excusés (avec procurations) : André BIHANGOU, Michaëlle LEGRAND, Brigitte REZGUI

Présentation du projet Aldi

Le magasin Aldi actuel, situé faubourg de Cambrai, a ouvert ses portes en 1992. Il est aujourd'hui vieillissant, hors normes sanitaires et menacé de fermeture. Le groupe Aldi, sur demande de Monsieur le Maire, a donc inscrit ce magasin dans un programme de modernisation, afin d'ouvrir à ses clients un espace plus accueillant.

Un terrain est en cours d'acquisition Faubourg de Cambrai. La société Aldi a en effet choisi de maintenir son activité au Cateau, dans ce même quartier, à proximité du quartier Langevin et du quartier du boulevard Paturle.

Le futur bâtiment aura une surface totale de 1400m² dont 990m² de surface commerciale. La boucherie sera également installée dans une nouvelle surface commerciale, plus spacieuse et accueillante. Côté parking, 70 places sont prévues. Le projet porté par le groupe Aldi prévoit également une large place aux

espaces verts pour intégrer au mieux ce site commercial dans le paysage urbain avoisinant.

Le permis de construire a été déposé. Les travaux pourraient donc débuter courant 2017 pour une ouverture en 2018. Quant au devenir du site actuel, rien n'est encore décidé. Aldi, propriétaire, étudiera les propositions qui lui seront faites en temps voulu. Monsieur le Maire souligne que la ville a inscrit au PLU (Plan Local d'Urbanisme) un emplacement réservé sur cette zone.

Bien que les sociétés de hard discount ne soient pas de grosses pourvoyeuses d'emploi, le maintien et le développement d'Aldi au Cateau permettra à terme de créer deux emplois chez Aldi et deux autres emplois chez Henri Boucher, soit 17 salariés au total.

Emprunt Langevin - Baisse des taux

Lors de sa séance du 24 juin 2016, le conseil municipal approuvait la levée d'emprunt de 3,5 millions d'euros au taux de 1,66% sur 25 ans. Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une nouvelle baisse des taux : la ville a ainsi obtenu un emprunt de 3,5 millions d'euros au taux de 1,64% sur 25 ans.



Visuel du futur magasin Aldi

Questions foncières

Cession de la parcelle cadastrée AS 129 à Monsieur Blaise Hénin. Par courrier en date de 30 juillet 2016, M. Hénin sollicite l'acquisition d'un terrain à usage de jardin jouxtant sa propriété. Cette parcelle, appartenant à la ville est estimée par le service des Domaines à 5 000 €. Le conseil municipal valide cette vente.

Vote : *unanimité*

Création d'une servitude de passage au profit de Monsieur Eric Lacomblez. Suite au projet de construction d'un nouveau magasin Aldi sur la parcelle cadastrée YA 97 et YA 94, il y a lieu de créer une servitude de passage de 4m de large sur la parcelle YA 81, propriété de la ville du Cateau, afin de désenclaver une parcelle agricole appartenant à Monsieur Eric Lacomblez, exploitant.

La totalité des frais occasionnés par cette transaction sera prise en charge par la société Immaldi, gestionnaire immobilier du groupe Aldi.

Vote : *unanimité*

Dénomination des nouveaux équipements de tennis

Monsieur Christophe Feraux, président du Tennis Club Catésien, demande que les nouveaux terrains de tennis des Essarts soient dénommés «Courts David Ramette».

Monsieur David Ramette a en effet particulièrement oeuvré pour que la pratique de ce sport se démocratise au Cateau. Il a initié un grand nombre de jeunes à ce sports, ne comptant pas l'énergie dépensée ni le temps passé sur les courts. Monsieur Ramette, souffrant d'une grave maladie, est décédé alors que les nouveaux courts étaient en projets.

Le conseil municipal décide, afin de rendre hommage à sa mémoire, de dénommer ces nouveaux équipements «Courts David Ramette»

Vote : *unanimité*

Tarifs des services gérés par la commune

Pas d'augmentation par rapport aux tarifs 2016, pour l'ensemble des services gérés par la ville (Restauration scolaire et activités périscolaires, Bibliothèque, Cinéma, Actions culturelles, Actions de loisirs, Ecole municipale de danse moderne, Cimetière, Etat civil, Location de garages, Locations de costumes)

Idem pour les locations de salle (Théâtre municipal, Salle Jean Havrez et Salle Jules Mériaux)

Vote : *unanimité (sauf pour les tarifs du théâtre municipal : 24 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention)*

Demande de subvention auprès de la Région pour la réhabilitation du marché aux bestiaux

Le marché aux bestiaux du Cateau fait figure d'exception dans la région. D'ailleurs, il ne subsiste aujourd'hui sur le territoire des Hauts de France que deux équipements de ce type : le marché d'Arras et celui du Cateau.

Ce centre de rassemblement, où se pratiquent les cotations, est incontournable pour défendre au mieux la valeur de l'animal et l'intérêt de l'éleveur.

Les bâtiments sont propriété de la ville (le marché a été aménagé en 1972 et couvert en 1983) et mis à disposition d'une régie autonome dans le cadre de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial.

La commune souhaite soutenir les éleveurs et valoriser leur savoir-faire. Pour cela, elle veut redynamiser le marché aux bestiaux en réalisant notamment des travaux de réhabilitation des locaux (la

halle et la salle de réception). Le montant des travaux - remplacement de l'éclairage de la halle, remplacement des menuiseries, réfection des peintures, réfection de la toiture terrasse et aménagement de la cuisine - est estimé à 122 392 € HT.

Dans le cadre de cette opération la commune a engagé des discussions avec la Région et le Pays du Cambrésis (Programme Leader) pour obtenir des financements.

La Région, du fait de la labellisation de ce projet comme structurant pour le territoire, pourrait financer ces travaux à hauteur de 80 647 € (soit 66 %) et le programme Leader à hauteur de 12 239 € (soit 10 %). La part restant à charge de la ville serait alors de 29 506 € (soit 24 %). Le patrimoine communal serait ainsi consolidé.

Vote : *unanimité*

Ouverture des commerces le dimanche

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'en vertu de la loi Macron (pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) du 6 août 2015, la nouvelle réglementation concernant l'ouverture des commerces le dimanche, s'applique.

En accord avec les commerçants qui ont été consultés, Monsieur le Maire accordera par arrêté des dérogations pour 4 dimanches : le 3, le 10, le 17 et le 24 décembre 2017.

Vote : *unanimité*

Question diverse

Quel devenir pour le club hippique qui a fermé ses portes ? Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association gestionnaire du site a déposé le bilan. Le tribunal de grande instance a été saisi et un liquidateur sera prochainement nommé. A ce moment, la ville, propriétaire des équipements, pourra récupérer l'usage du site et relancer l'activité, soit par le biais d'une association, soit par le biais d'une société de droit privé. La commune établira un cahier des charges précis, avec notamment la pérennisation du poney-club et les activités avec les enfants de l'école Curie.